



Monsieur Henri-Pierre Guilbert
PDG Dauphiné Libéré
Les Iles Cordées
Veurey-Voroize

Veurey le 24 janvier 2007

Monsieur,

Lors de nombreuses réunions concernant l'absorption des sociétés AGI, RAD et PSE par le Dauphiné Libéré au 1er décembre 2006 vous avez pris l'engagement de respecter les accords et décisions pris antérieurement dans ces sociétés.

Il semblerait que l'information ne soit pas parvenue jusqu'au président de l'ex C.H.S.C.T de PSE .En effet il a été demandé et verbalisé au cours de la réunion du C.H.S.C.T. du 6 novembre 2006 la formation des ses membres comme le prévoit le code du.travail (Art.L.236-10).

Cette formation a été acceptée par le président du C.H.S.C.T. Monsieur Irlinger tout en sachant que cette formation ne pourrait pas s'effectuer matériellement avant la fin du mandat du C.H.S.C.T. fin novembre 2006, et qu'elle serai dispensée ultérieurement.

Aujourd'hui Monsieur Irlinger oppose son refus pour cette formation, prétextant l'inexistence du C.H.S.C.T..

Nous vous demandons d'informer Monsieur Irlinger de vos engagements pris en réunions plénières .et de lui demander de respecter ceci. Nous apprécions très mal ce jeu de rôle qui nous met en porte à faux suivant les interlocuteurs que nous avons. Faute d'une réponse rapide, claire et précise de votre part nous serons dans l'obligation d'en référer aux tribunaux pour régler le non respect des décisions prises en C.H.S.C.T.

Veillez accepter Monsieur mes sincères salutations

COPIES : Affichage
M . L'Inspecteur du Travail

Daniel Cappadoro
Secrétaire Général Filpac-CGT
Dauphiné-Libéré